L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprime et publie, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, *a l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 139. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 5 MAI 1830 Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 9e. classe

De 1830—*Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi* 15 *Mai.*

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	3,000	" 3,000
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,400	" 1,400
1	" "	1,200	" 1 200
1	" "	1,008	" 1,008
6	" "	500	" 3,000
6	" "	300	" 1,800
6	" "	200	" 1,200
156	" "	50	" 7,800
158	" "	30	" 4 630
624	" "	8	" 4,992
7800	" "	4	" 31.200
8,760	Lots		$73,080
15,600	Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 19,680, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 6 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e. 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er. et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à ... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à une déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

LE soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. : les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

Changement de Domicile.

LES sussignes ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de dales toutes faites et prêtes à etre posées, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auront besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

13 Avril—1mois DUPIN & LOMBART

LE SOUSSIGNE' donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à exiger au premier Lundi de Mai, à mettre en force la loi de la Législature relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Pacotilleurs auront à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en même tems qu'on pourra le trouver à son bureau de neuf heures jusqu'à trois, rue Ste. Anne, N° 53 entre les rues Royale et Condé.

bpelo srtP ... M A ... E W. / Kc.

V. ROUMAGE offre à vendre un chargement du brick Moro, de la Baie d'Honduras,

240 Peaux de Bœuf,
4000 liv. vieux Cuivre,
2 tonneaux Bois de Campêche.

UN homme d'un âge mur, et dont la vie a été consacrée à l'étude, désirerait trouver à s'employer comme instituteur, dans une famille privée à la campagne.

Pour renseignemens, s'adresser à Mr. Maureau directeur des Ecoles Publiques. 10 mars

---

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Reanes;
20 Do. Leines assorties;
6 Boncaux Pil à Seine, sans emballages.
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tiercons Vin Blanc, Sauterne et Grave;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau de-vie;
80 Do. Sardines à l'huile et crues;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferremens;
25 Barils Café de St. Jago de Cube. etc. etc

2 mars.

BRAUD & CO.

Rue St. Pierre, numéro 127.

(Entre Dauphine et Bourbon)

ONT constamment de la BIERE, PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucauds, barils et bouteilles : ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses ; aussi, un assortiment de vins d'excellente qualité. 13 avril—

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du premier District Judiciaire.

Olivier J. Noyes contre *ses créanciers.* } ATTENDU que Olivier J. Noyes, débiteur insolvable, actuellement en prison, a présenté sa pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir le bénéfice de l'acte en faveur des débiteurs insolvables détenus en prison.—A ces est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire d'avoir à comparaître (et cette publication est une citation à cet effet), le 12 Mai prochain en la dite Cour, pour déduire par devant elle les raisons, s'il y en a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, ainsi que son élargissement. James Sterrett, esq. est nommé d'office pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour, ce 17 Avril A. D. 1830.

19 avril—7f 2ps. J. L. LEWIS, greffier.

RECU par le navire Andes, venant du Havre, par Mad. Veuve Dupas, au coin des rues de Chartres et Toulouse.

Pâtés de Lièvre truffés, do de Foie gras.
Pâtés de Cailles, do d'Alouettes,
Pâtés de Bécasses, do. de Perdreaux,
Poulardes farcies aux Truffes,
Dindes do, Oies do.
Bécasses aux Truffes, Perdrix do.
Crêtes de Coqs do, Lièvres entiers do.
Cuisses d'Oies, Jambons, Lamproies,
Aloses à l'huile, Tranches de Saumon do,
Sardines à l'huile et au beurre.
Fruits conservés, en bouteilles et en boites, tels que, Fraises, Abricots, Cerises, Framboises, Pêches, etc.
Liqueurs Superfines.
Fromage de Gruyere, do Pâte-Grasse, do croute rouge, Saucissons de Lyon, etc. 15 Av.—

AVISO.—El que suscribe estando para dejar el pays, ofrece a vender á condiciones muy ventajosas todas sus propiedades, consistiendo en casas, tierras, esclavos, muebles, &a. Dichas casas y tierras son situadas en el faubourg Saulet. Por el precio y condiciones, dirigirse en dicho faubourg, esquina á las calles de Sn. Tomas y Eduardo.

23 de marzo L. FOUCHER.

AVIS.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1822, conjointement avec Morel Guiramand, juge de la paroisse St. Charles ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit effet et l'hypothèque qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle.-Orléans, le 22e. jour d'Avril 1830, et l'an cinquante-quatrième de l'indépendance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRE'.

Remplissant les fonctions de Gouverneur.

Vice Gouverneur, G. A. WAGGAMAN,

24 avril—30f Secrétaire d'Etat

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c. par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

Dix piastres de récompense

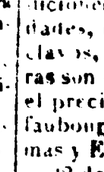

Seront données à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de l'Etat, le nègre rougeâtre ou grife américain nommé CESAR, âgé de 35 à 37 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, bien corporé, voix plutôt faible que forte, depuis 18 mois dans cette ville, boulanger et vendeur de pains. Il manque de chez son maître du 22 au 23 de Mars. Je ne dépens pas son habillement ; lui étant très facile de se déguiser. Il est très possible qu'il serait accompagné d'une négresse, ayant appris que sa femme appartenant à un habitant près de la ville, s'est absentée à la même époque.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner à leur susdit nègre, sans encourir toute la rigueur de la loi.

[illegible] B. BOUNY.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, Vendredi dernier, la négresse FANNY, âgée d'environ 40 ans, grande et mince de taille. Elle a été achetée de la succession Liddle, il y a environ un an. Elle ne parle qu'Anglais. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg supérieur, où demeure son mari. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la conduira en prison. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne l'employer ni ne la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

F. CRUAU.

Ainsi. No. 90, rue Victoire, faubourg Marigny.

MR. J. FONTANGES,

RECEMMENT arrivé de Paris, où il a subi un cours de Chirurgie Dentaire, sous les Professeurs les plus distingués, a l'honneur d'informer les habitans de la Louisiane, qu'il vient s'établir à la Nouvelle-Orléans, pour y exercer la profession de CHIRURGIEN-DENTISTE.

On trouvera chez lui les POUDRES, PILULES, ONIATS, TEINTURES, ANTI-SCORBUTIQUES, ELIXIRS, LOTIONS, GOUTTES, CALMANTES, et tous les remèdes odontalgiques recommandés par les Médecins et les Dentistes les plus renommés de l'Europe.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il y répondra de la manière la plus satisfaisante.

Il demeure rue Dumaine, maison de Mr. Rodriguez. 1er. Mai.—3.

RESTAURANT.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que Dimanche, 4 Avril, ils ouvriront un restaurant, dans le même emplacement occupé dernièrement par Mr. Guillaume, rue d'Orleans, vis-à-vis le Café Davis. On y sera servi à toute heure du jour, à la carte qui, offrira des mets variés pour tous les goûts. On recevra toutes les commandes pour dîners en ville, fêtes, banquets maçonniques, etc. Les soussignés osent espérer que par la propreté qui regnera dans leur établissement par la promptitude avec laquelle on sera servi, ils mériteront la confiance qu'on voudra bien leur accorder.

Pour la commodité des étrangers les cartes seront en français, Anglais et Espagnol.

3 Avril.—1m CHERI & LAFAVE.

LE soussigné à l'honneur de prévenir le public, qu'il a dissout sa société avec M. Cheri, et qu'il tient seul maintenant le restaurant rue Bourbon entre St. Pierre et Orleans, il prie les personnes qui avaient l'habitude de fréquenter ce restaurant, de vouloir bien lui continuer leurs visites ; tous ses efforts seront employés pour les satisfaire.

Il se chargera des repas de commande, tels que banquets maçonniques, repas de corps etc. et fournira en ville. Il prendra également des pensionnaires.

7 avril.—4p. PICARD.

COUR DE DISTRICT, Samedi 24 Avril 1830.—Dans l'affaire de *Valery B. Avart contre ses créanciers.*—Sur motion de Mr. C. G. de Armas, avocat des Syndics dans cette affaire et sur enregistrement du tableau definitif de répartition, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, et tous autres intéressés, déduisent d'ici à Samedi 8 Mai prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les syndics déchargés.—Extrait de Minutes.

27 av.—5 JNO L. LEWIS Greffier.

LE soussigné à l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir :

Pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Do de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alouettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers, truffés
Dindes farcies	Do farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lan proie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de
Do. aux choux	Boulogne et Marseille

Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croûte-Rouge,
Sardines à l'huile et au beurre,
Moutarde aux truffes,
Vins de toutes les qualités,
Liqueurs fines et mi-fines,
Plaisir des Dames, Crème de café, de cédrat.
Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,
Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,
Extrait d'absynthe, de Suisse,
Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces,
Do. entiers au sirop,
Gelée de groseille &c. &c.
Confitures assorties de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

PAROISSE ST BERNARD.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent, donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la date du présent avis les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faites conformement au dit tableau.

Par ordre de la Cour,

Pase. St. Bernard, 26 Avril 1830.

29 avril—3 C. FAGOT, juge

Chaussures du Nord.

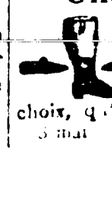

Les soussignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

5 mai J. G. ARRAIZA & Co

VENTE PAR LE MARSHALL.

Madame Fox et autres *contre* Etchberger.

EN vertu de 2 writs de fieri facias a moi adressés par l'hon P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente. Samedi 8 Mai prochain a, midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus.

8 Avril L. DAUNOY, Marshal.

F. Robouan *contre* M. Thérese A. Sainet et Ls. Carlon. h. de c. l.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias*. à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 8 Mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave nommé Belouv, saisi dans l'affaire ci dessus.

7 avril L. DAUNOY, *Marshall.*

Samuel Mills *contre* Soher, Goodman &c Edouard Engelhand et autres, *contre* les propriétaires du Bateau à vapeur Pearl River.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl River, son ameublement, et ses apparaux, Saisis dans l'affaire ci dessus.

23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chls. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 15 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, ayant 4 chambres et 2 cuisines doubles, située sur un morceau de terre au No. 90, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Girod, sur 80 pieds, plus ou moins de profondeur; saisie dans l'affaire de Mitchel Jones, Chls Byrns et autres.

Cette créance étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100, du jour de la vente, et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait payement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

1er Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Marguerite Guirot *contre* Williams.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 10 Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, 4 bancs, 4 paquets de cordes, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er Mai L. DAUNOY, Marshal.

Marty contre Masse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 10 de Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, cinq corps de chasse, 3 petites trompettes, 1 fusil à deux coups et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril L. DAUNOY, Mi

Rene L. Dunoyer, curateur de la succession de Suzette Fontaine, contre Auguste Lecompte.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Toussine, saisie dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril L. DAUNOY, Marshal.

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orleans.

Augustin Benvs les créanciers.

SUR lecture et onrégistrement de la pétition et des autres documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830,) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce que dessus.

29 Avril Th. S. KENNEDY, greffie

ESCLAVE EN MARONNAGE.

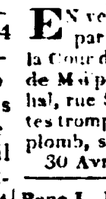

Est parti marron de chez le soussigné, depuis Samedi dernier, le nègre créole de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, mesure française, parlant Français et Anglais, et bagayant un peu : il était vêtu d'un pantalon de cotonnade grise, une chemise blanche, et gilet de drap bleu ; dans son chapeau se trouve écrit les lettres initiales du soussigné. Il a à la figure quelques légères marques de picotte, et est connu comme cigarier. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geole de cette ville.

BAPTISTE AZARETO.

4 mai—3 Esplanade et Levée.

F. DUTILLET.

IL sera vendu le 26 Mai prochain, à la Bourse, plusieurs beaux LOTS DE TERRE, situés au faubourg Saulet. Aussi, plusieurs ESCLAVES créoles et à talens ; une MAISON de maitre, de sept pièces et deux caves, avec dépendances, autres batisses dépendant de la dite maison, un joli potager, verger, orangerie, le tout en très-bon état. De plus, le lendemain il sera vendu sur les lieux, rues St. Thomas et Edouard, tous les Meubles dépendants de ladite maison. Conditions au moment de la vente.

Conditions pour les immeubles et esclaves :—A 6, 12, 18 et 24 mois, avec billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 avril—7 2ps

---

TRAITES SUR BORDEAUX, à vendre par V. ROUMAGE.

Panacée de Swaim.

Prix : $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération ; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles ; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissemens, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont le scaractère s'annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de constances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W GIBSON, *M. D*

Du Dr Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Universite de New-York, chirurgien l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très frequemment la Panacé, de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M D*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R C. Trégomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très-utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacee ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots ; "Swaim's Panacée—Philada," fondus dans le verre ; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies ; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

---

PUISQUE le genre a été établi "*à la mode des Directeurs d'Orléans*" de choisir et d'annoncer les jours de tirage des loteries un an ou deux d'avance, suivons le torrent.—Le soussigné donne avis à tout ceux que cela peut concerner, qu'il a aussi choisi les jours suivans :

Pour la fin de cette année ; le 8, le 15 et le 22 Decembre.

Pour Année 1831—Janvier 5, 8, et 21.
" " Fevrier 2, 16 et 25.
" " Mars 9, 16 et 30.
" " Avril 13, 20 et 27.
" " Mai 11, 20 et 26.
" " Juin 1er. 15 et 29.
" " Decembre 3. 17 et 24.

Pour Année 1832—Tous les Samedis, et ainsi de même pour les cinq années suivantes.

D. MALCOLM.

1er mai. Dirge de la Loterie de l'Eglise E. E.

VROUMAGE offre à vendre 70 barils Eau-de vie blanche Se preuve, ayant droit au drawback.